

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 13 Janvier 2010

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 13 Janvier 2010 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINARD. GORCE. PAMPIGLIONE. Madame MARCHAND. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Michel MARTIN. Alain MARTIN. CORMAU.

Absents et excusés : Monsieur GIMENO qui donne pouvoir à Monsieur POINT. Monsieur LINLAUD qui donne pouvoir à Madame BOURDAREAU. Monsieur BROTHIER. Monsieur HIVERT qui donne pouvoir à Madame CHAMBORD. Monsieur FOURNIER.

Madame DENIS est désignée secrétaire de séance.

I QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

a) Echange de terrains pour la création du cheminement piétons au PN 65

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, le conseil avait donné son accord de principe pour l'échange de terrains suivant :

- la commune céderait 87 m² sur la parcelle cadastrée section AC n°877
- la famille GOURSAUD céderait 45 m² sur la parcelle cadastrée section AC n°810.

Le Service des Domaines, après consultation, a fait savoir par courrier du 6 Janvier 2010 que la valeur vénale du terrain cédé par la commune était de 174 € (87 m² x 2 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour procéder à l'échange décrit ci-dessus et décide de passer outre l'avis des Domaines considérant l'intérêt pour la commune que représente la réalisation d'un chemin piétons sécurisé le long de la voie ferrée.

Il décide également que tous les frais sont à la charge de la commune pour cette opération.

b) recensement de la population

Madame le Maire informe le conseil municipal que six agents recenseurs ont été recrutés pour assurer la collecte des renseignements nécessaires au recensement de la population de la commune qui aura lieu du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

Madame le Maire évoque le peu de candidatures reçues et les critères pour le choix des agents.

Le tarif de rémunération sera de 1,71 € par habitant et de 1,13 € par logement, ce qui correspond à la dotation forfaitaire versée par l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération des agents recenseurs à 1,71 € par habitant et à 1,13 € par logement.

Monsieur GORCE fait savoir au conseil municipal qu'il reversera ses gains à une association.

c) Renouvellement de l'ATESAT

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention à intervenir avec la Préfecture de la Charente pour une assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice de la commune.

En effet, la commune de CHASSENEUIL est éligible à ce dispositif dont le coût est de 1 730,36 € par an.

La commune a déjà bénéficié de cette aide technique pour l'étude de projets d'équipement publics, la gestion des routes (circulation et entretien des voies, gestion des ouvrages d'art).

Le conseil municipal, à l'unanimité (Madame CHAMBORD ne prend pas part au vote), décide de solliciter l'ATESAT auprès des services de l'Etat, de retenir la convention à passer avec l'Etat et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

d) Modification du tarif de la borne camping-car

Lors du vote de l'augmentation des tarifs municipaux pour 2010, il était prévu de passer de 2 € à 4 € la borne camping-car de la Place du Champde Mars.

Or, techniquement, cela n'est pas possible. On attend donc le passage du technicien qui nous donnera la solution (on change la borne, on reste à 2 € ou on effectue un réglage).

De même, dans le tarif 2010 du camping, il convient de noter : tarif enfant jusqu'à 13 ans et non pas jusqu'à 10 ans afin d'être en adéquation avec la taxe de séjour qui se perçoit à partir de 13 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne modifier le tarif de la borne camping-car que si cela n'entraîne pas de frais importants pour la commune et décide également que le tarif enfant en vigueur pour le camping soit appliqué à partir de 13 ans.

e) Mise en place de STOP sur la RD 62

Sur proposition de Madame le Maire et après avis des services de l'agence départementale de l'aménagement (ADA de CHABANAIS), le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Conseil Général de la Charente la mise en place d'un STOP sur la RD 62 au niveau de la Place des Tilleuls et de la Rue du Temple à leur intersection avec la RN 141.

Il fixe la limite d'agglomération sur la RD 62, direction YVRAC, au PR 9.665.

II P.L.U

Madame CHAMBORD, adjoint chargé de l'urbanisme, informe le conseil municipal que le travail sur le zonage effectué en commission et en vue de l'élaboration du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) a été transmis à Madame GUERIF du bureau d'études ECP Urbanisme.

Madame GUERIF expose que l'objectif est de confirmer la cohérence entre le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le zonage.

Le PADD prévoit l'évolution de la construction, fixe les règles sur une période de 10 ans environ.

On constate sur la commune de CHASSENEUIL que l'urbanisation est assez diffuse. L'étude montre que le besoin total en logements serait de 157 soit environ 16 par an. 70 logements sont vacants dont 15 pourraient être réaménagés en 10 ans.

Le « territoire » de CHASSENEUIL est divisé en plusieurs zones :

- U : zone urbaine
- Ua : zone urbaine très dense
- Uav : zone urbaine dans les villages ...

Il est prévu 43 logements en zone U (zone urbaine) et 99 logements en zone AU (Zone à Urbaniser), le zonage fait apparaître au total 30 hectares constructibles disponibles, ce qui est bien au-dessus de nos besoins.

Madame GUERIF, à l'aide du vidéo projecteur, détaille le zonage et répond aux différentes interrogations de chacun.

Certains points seront à revoir en commission, notamment l'implantation ou pas d'une zone réservée à un lotissement çà ou là, du bien fondé d'accorder un CU sur un terrain au Maine et le refuser à Chez Beaugis ...

Il est ressorti du débat que certaines cohérences ne sont pas respectées, des discussions voire des modifications doivent encore avoir lieu.

En vue de la présentation de ce projet aux services de l'Etat, la commission doit plancher dans les deux prochains mois sur le règlement.

Il sera organisé, probablement en Février 2010, une réunion avec les agriculteurs afin d'obtenir leur accord pour le zonage.

Après la présentation du projet à l'Etat, une réunion publique sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40 mn.